



**PRIX D'ARGENT  
DE L'INNOVATION  
DES ACTIFS DU PATRIMOINE**

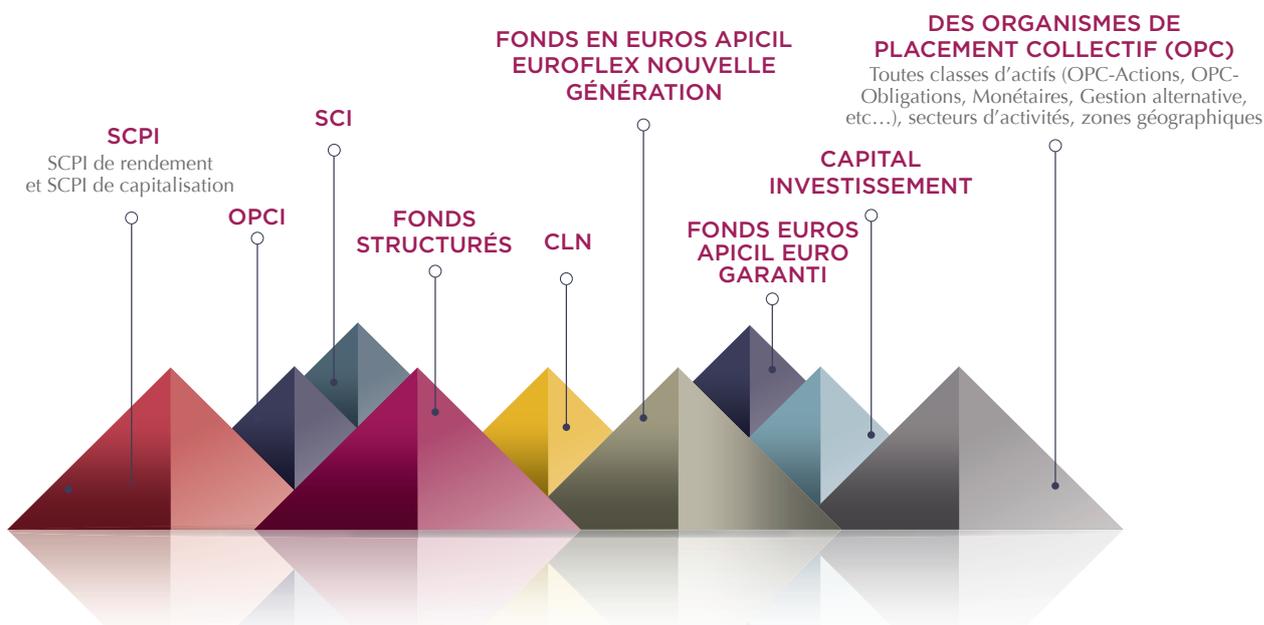
pour son contrat d'assurance vie « INTENCIAL LIBERALYS VIE »  
et son fonds euros innovant « APICIL Euroflex »



INTENCIAL Liberalys Vie est un contrat individuel d'assurance  
sur la vie libellé en unités de compte et en euros

## UN CONTRAT SOUPLE, AGILE ET DIGITALISÉ

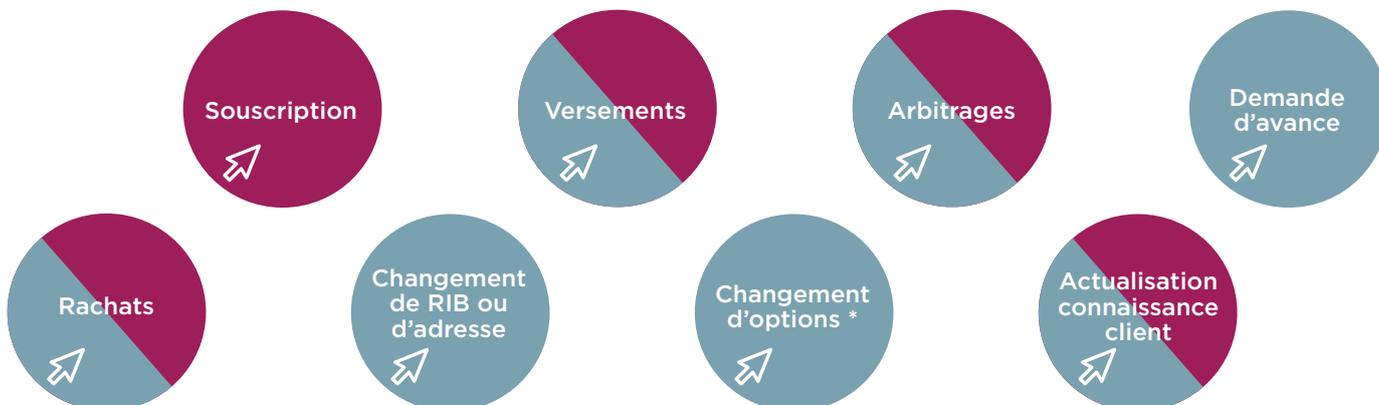
### OFFRE FINANCIÈRE



### LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE

● Disponible pour le CGP en mode proposition

● Disponible en ligne pour le client



Accès sous conditions : se rapprocher de votre interlocuteur INTENCIAL pour plus d'informations

\* arbitrages programmés, rachats partiels programmés, versements programmés

### GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DÉCÈS

La garantie décès complémentaire « plancher » peut être souscrite dès lors que le souscripteur est âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans au moment de la souscription.

# INTENCIAL LIBERALYS VIE (ASSURANCE-VIE) - (01/2019)

## GESTION LIBRE



Accès à 2 options de gestion automatique (Arbitrages Programmés et Sécurisation des plus values).

**Le souscripteur** effectue lui-même sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGPI.

## GESTION DÉLÉGUÉE



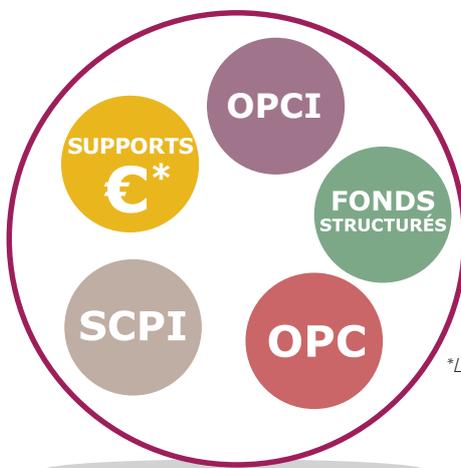
Accès à 2 options de gestion automatique

**Le souscripteur délègue à son CGP** les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options de gestion automatique, ainsi que la sélection des fonds sur lesquels les versements seront investis.

## GESTION PILOTÉE



**Le souscripteur sélectionne** une orientation de gestion. **APICIL Epargne met en œuvre l'orientation de gestion** choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.



\*Les investissements sur le support € APICIL Euro Garanti sont aujourd'hui limités à 70% du capital investi (taux susceptible d'évolution)  
A ce jour, le support APICIL EuroFlex n'est soumis à aucune limite d'investissement.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les sommes investies sur les supports en euros du contrat INTENCIAL Liberalys Vie sont garanties en capital net des frais sur versements et des frais de gestion.

S'agissant des supports en unités de compte, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur

MODES DE GESTION	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ARBITRAGE	MONTANT MINIMUM DES VERSEMENTS	RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS MINIMUM (exclusivement depuis le fonds APICIL Euro Garanti)
 <b>GESTION LIBRE</b>	<b>Support euros : APICIL euro Garanti :</b> 1% max. par an <b>APICIL EuroFlex :</b> 4% max. par an  <b>Supports UC :</b> 1% max. par an	<b>Arbitrage libre :</b> 1 <sup>er</sup> arbitrage annuel gratuit puis 15 € + 0,80% des sommes transférées (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti = 2%)  <b>Arbitrages dans le cadre d'une option de gestion automatique :</b> 0,20% par arbitrage	<b>Initial :</b> 1 000 € (ou 500 € si VLP) et 50 € par support  <b>Programmés :</b> 100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	300 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (minimum par support soumis à condition)
 <b>GESTION DÉLÉGUÉE</b>	<b>Support euros : APICIL euro Garanti :</b> 1% max. par an <b>APICIL EuroFlex :</b> 4% max. par an  <b>Supports UC :</b> 1,90% max. par an	<b>Arbitrage libre :</b> gratuit (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti = 2%)  <b>Arbitrage dans le cadre d'une option de gestion automatique :</b> 0,20% par arbitrage	<b>Initial :</b> 30 000 € et 50 € par support  <b>Programmés :</b> 100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	300 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (minimum par support soumis à condition)
 <b>GESTION PILOTÉE</b>	<b>Orientations proposées par les sociétés de gestion</b>  <b>Support euros : APICIL euro Garanti :</b> 1% max. par an <b>APICIL EuroFlex :</b> 4% max. par an  <b>Supports UC :</b> 2% max. par an	<b>Arbitrages réalisés au titre de la gestion Pilotée :</b> gratuit	<b>Initial :</b> 5 000 € et 50 € par support  <b>Programmés :</b> 500 € mensuels 500 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	/

### CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MODES DE GESTION

<b>DURÉE DU CONTRAT :</b> Déterminée ou viagère	<b>VERSEMENTS LIBRES :</b> 300 € minimum et 50 € par support	<b>AVANCE :</b> Possible à l'expiration du délai de renonciation, se référer au règlement général des avances, et sous réserve d'acceptation par APICIL Epargne (incompatible avec les versements programmés et les rachats partiels programmés)
<b>FRAIS SUR VERSEMENTS :</b> 4,50 % maximum	<b>RACHAT PARTIEL :</b> 500 € minimum	
	<b>MINIMUM RÉSIDUEL SUR LE CONTRAT :</b> 1 000 €	